

**COMMUNE DE NOVALE (Haute-Corse)**

**AVIS DE CREATION D'UN TITRE DE PROPRIETE**

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, le 29 février 2024, **Officier Public** - notaire associé membre de la Société par Actions simplifiées "Grimaldi & Associés" titulaire d'un office notarial à BASTIA (Haute-Corse) 2 Rue Chanoine Colombani,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Au profit de :

1) Monsieur Jean-Pierre **MAROSELLI**, Retraité, demeurant à SANTA-LUCIA-DI-MORIANI (20230) lot « U Scalu » villa numéro 5

Né à BASTIA (20200) le 19 novembre 1953.

2) Madame Chantal Vanina **MAROSELLI**, Retraîtée, épouse de Monsieur Jean-Jacques Patrice **BIZON**, demeurant à AFA (20167) Piscia Rossa Lieudit Trefolu Neru.

Née à TREVES (ALLEMAGNE) le 13 avril 1955.

3) Madame Mireille **MAROSELLI**, Sans profession, demeurant à BELGODERE (20226) Maisonnnette de San Gavino di Massa.

Née à TREVES (ALLEMAGNE) le 1er août 1958.

Des biens ci-après désignés :

A NOVALE (HAUTE-CORSE) 20234

1°/ Diverses parcelles de terre cadastrées section B n°101 lieudit « leccia » pour 2a50ca, n° 108 lieudit « vignaccia » pour 18a97ca, n°126 lieudit « grotta » pour 3a70ca, n°149 lieudit « canapaie » pour 5a79ca, n° 185 lieudit « chiasso » pour 2a80ca, n°187 lieudit « chiasso » pour 3a34ca, n°188 lieudit « fontana » pour 6a60ca, n°189 lieudit « fontana » pour 4a45ca, n°193 lieudit « feo » pour 34a46ca, n°624 lieudit « grandi naia » pour 17a51ca, n°863 lieudit « isolaccio » pour 5a29ca, n°865 lieudit « isolaccio » pour 21a89ca, n°872 lieudit « picce » pour 11a, n°896 lieudit « pino » pour 2a88ca, n°899 lieudit « pino » pour 8a07ca, n°903 lieudit « pino » pour 39a21ca

2°/ Une parcelle de terre et le séchoir y édifiée cadastrée section B n°156 lieudit « acquo alla chiesa » pour 2a15ca

3°/ Une parcelle de terre et la maison y édifiée cadastrée section B n°39 lieudit « novale » pour 84ca composée d'un salon, une cuisine, une salle de bains avec WC, des dégagements, trois chambres, une terrasse de 50 m<sup>2</sup>, quatre caves.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Adresse mail de l'étude : [sas.grimaldi@notaires.fr](mailto:sas.grimaldi@notaires.fr)

Pour Avis Me Jean-Yves GRIMALDI, Notaire